



Rapport de la Commission permanente de gestion chargée de l'examen du rapport sur la gestion de la Municipalité pour 2022 et réponse aux observations de la Commission permanente de gestion

La Commission de gestion a formulé 15 observations à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie le 7 novembre pour rencontrer la Municipalité, examiner les réponses de celle-ci et discuter des réponses complémentaires.

Au terme de cette discussion, aucune observation n'a été maintenue, les réponses écrites et orales ayant été jugées satisfaisantes.

Je tiens ici à remercier les membres de la Commission qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

Conclusions

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2022 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2022 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

décide

d'approuver la gestion de la Municipalité de 2022 ;

d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;

d'accepter les réponses aux observations : 1 à 15.

Lausanne, le 21 novembre 2023

La Commission de gestion

La présidente

Anna Crole-Rees